

Pour adoption

PROCÈS-VERBAL  
RÉUNION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
DE L'ÉCOLE SAINT-JEAN  
2020-2021

**Date :** Mardi 5 octobre 2021  
**À :** 18 h 45  
**Lieu :** Rencontre en présence avec distanciation, salle Méli-Mélo

Étaient présents :

Cabot, Virginie	Responsable du Service de garde
Gendron, Isabelle	Parent
Grenon, Tiffany	Éducatrice spécialisée
Guilbault, Magali	Enseignante
Lagacé, Nathalie	Enseignante
Leblanc, Antoine	Directeur
Lemonde, Jonathan	Parent
Lessard, Anny	Enseignante
Mercier, Lauraine	Enseignante
Mailloux, Adams	Parent (remplacement de Mme Guérin)
Miron, Patricia	Parent
Morin, Marie-Ève	Parent (Présidente)
Roy, Amélie	Parent

**Excusés :** Guérin, Janie  
Lemonde, Jonathan

**1. Ouverture de la réunion/accueil et présences**

Ouverture de la rencontre à 18 h 46 par la présidente Mme Marie-Ève Morin. Elle mentionne la nomination de nouveaux membres du CÉ pour l'année 2021-2022 : Mme Tiffany Grenon, éducatrice spécialisée et Mme Janie Guérin, parent. Mme Morin rappelle les bonnes pratiques pour le déroulement de la rencontre, notamment la distanciation physique à respecter et le souhait de maintenir la durée de la rencontre dans des délais raisonnables.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté sans modification, tel que proposé par Mme Amélie Roy.*

**3. Période de questions du public**

N/A – pas de public présent

**4. Adoption et suivis du procès-verbal du 15 juin 2021**

*L'adoption du procès-verbal du 15 juin 2021, tel que déposé, est proposée par M. Mailloux appuyée par Mme Lessard.*

**5. Dossiers menant à une prise de décision**

**5.1. Élection au poste de vice-président**

## Pour adoption

*Mme Isabelle Gendron est élue au poste de vice-présidente du conseil d'établissement (CÉ) de l'école Saint-Jean, tel que proposé par Mme Nathalie Lagacé, secondée par Mme Magali Guilbault.*

*Mme Amélie Roy est élue par acclamation au poste de secrétaire du CÉ.*

### **5.2. Approbation du calendrier des rencontres et des modalités de déroulement**

Les membres discutent des différents modes possibles de déroulement pour les prochaines rencontres : en présence, via TEAMS et en mode hybride. L'ensemble des membres se prononcent sur les avantages et désavantages en tenant compte de la situation épidémiologique actuelle et du maintien de la qualité des échanges.

Après consultation des membres séance tenante, le calendrier 2021-2022 des rencontres du CÉ de l'école Saint-Jean, il est convenu comme suit en considérant une alternance entre des rencontres en présence et via TEAMS:

- En présence, mardi 23 novembre 2021 à 18 h 45
- Via TEAMS, mardi 1<sup>er</sup> février 2022 à 18 h 45
- Via TEAMS, **mercredi** 25 mai 2022 à 18 h 45
- En présence, mardi 21 juin 2022 à 18 h 45

*Le calendrier des séances pour l'année scolaire 2021-2022 est adopté, suite à la proposition de Mme Lauraine Mercier, appuyée par Mme Patricia Miron.*

### **5.3. Règles de régie interne**

Monsieur Leblanc présente aux membres les règles de régie interne propres au conseil d'établissement de l'école Saint-Jean.

*Les règles de régie interne du conseil d'établissement de l'école Saint-Jean sont adoptées telles que présentées, suite à la proposition de Mme Amy Lessard, appuyée par Nathalie Lagacé.*

### **5.4. Rapport annuel**

Madame Morin réitère que les réalisations de l'année 2020-2021 de l'équipe de l'école Saint-Jean sont exceptionnelles. L'ensemble des membres est d'avis que le rapport annuel est un excellent moyen de les promouvoir auprès des parents et de la communauté.

*Le rapport annuel 2020-2021 de l'école Saint-Jean est adopté tel que présenté, suite à la proposition de M Adams Mailloux, appuyée par Mme Patricia Miron.*

### **5.5. Normes et modalités – version COVID19**

Point d'information pour l'année 2021-2022; monsieur Leblanc définit les normes et modalités, au bénéfice des membres-parents.

Pour l'année scolaire 2021-2022, l'ensemble des compétences sera évalué aux deux bulletins (bulletin 1 : 40 %, bulletin 2 : 60 %).

Cette année, à leur initiative, les enseignants spécialistes de l'école Saint-Jean (anglais, musique et éducation physique), consigneront des commentaires généraux et des évaluations qualitatives lors de la première communication. Cela permettra aux parents de suivre l'évolution de leur enfant dans ces matières et aux enseignants d'aller au-delà des normes et modalités imposées par le ministère de l'Éducation.

Spécificité pour l'année 2021-2022 pour les élèves de 6<sup>e</sup> année : les notes obtenues par l'élève aux épreuves obligatoires ministérielles en lecture et en écriture compteront pour 10 % de son résultat final pour la compétence concernée, au lieu de 20 %, comme c'est le cas habituellement.

Pour adoption

#### **5.6. Approbation sortie au Parc national du Mont-Saint-Bruno**

Les membres sont consultés à l'égard d'une sortie proposée aux élèves pour une journée de randonnée au Parc national du Mont-Saint-Bruno.

Monsieur Leblanc mentionne que l'école bénéficie cette année d'une subvention pour une sortie en plein air, d'où la gratuité de l'activité proposée. De plus, puisque l'an dernier, toute sortie était impossible et les bulles-classes limitaient les interactions entre les élèves de groupes différents, l'idée de permettre aux élèves de partager une activité de groupe à l'extérieur semblait d'intérêt.

*La sortie au Parc national du Mont-Saint-Bruno est approuvée, suivant la proposition de M. Adams Mailloux, appuyée par Mme Patricia Miron.*

#### **5.7. Utilisation du budget du conseil d'établissement (400 \$)**

Mme Marie-Ève Morin rappelle aux membres que le conseil d'établissement dispose d'un budget annuel de 400 \$. Il est prévu de discuter de l'utilisation de cette somme lors de la rencontre du 25 mai 2022.

*Le budget du conseil d'établissement de l'ordre de 400 \$ est adopté, suite à la proposition de M. Adams Mailloux, appuyée par Mme Patricia Miron.*

#### **5.8. Transformation de la mesure de conférence aux parents en services à l'élève.**

L'école dispose d'un budget annuel (de l'ordre de mille dollars) permettant la présentation d'une conférence à l'intention des parents. Étant donné la situation épidémiologique actuelle et le faible taux de participation aux conférences des années précédentes, M. Leblanc présente aux membres la possibilité de transformer le budget de conférence visant les parents en services à l'élève.

*La transformation de la mesure de conférence aux parents en services à l'élève est adoptée, suite à la proposition de Mme Patricia Miron, secondée par Mme Amélie Roy.*

**Commenté [AR1]:** M. Leblanc, SVP préciser ou effacer selon la pertinence de cette information pour le CR.

### **6. Dossiers d'information**

#### **6.1. Vie au service de garde – Mot de Mme Virginie Cabot**

Mme Cabot se présente aux membres et elle résume la situation actuelle

- Au 30 septembre, 155 élèves étaient inscrits au service de garde.
- Ratios : au service du midi = 1/28 ; au service de garde = 1/20
- Lors de la dernière journée pédagogique : 34 élèves étaient inscrits.
- L'application Hop-Hop est toujours utilisée pour la gestion des départs des élèves.
- Le buffet de l'As assure les services de traiteur du midi offert aux parents.

Mme Patricia Miron mentionne que la facturation via le portail "Mozaïk Parents" est très efficace et facile d'utilisation.

#### **6.2. Vie à l'école**

##### **6.2.1. Situation COVID19**

M. Leblanc mentionne qu'à ce jour, il n'y a pas eu de cas de contact à l'école. Il mentionne les nouvelles recommandations de la santé publique pour la gestion des contacts avec un cas positif à l'école :

## Pour adoption

- En maternelle, en présence d'un cas positif, la classe est fermée;
- De 1<sup>ère</sup> à 6<sup>e</sup> année, la classe est fermée à partir du 2<sup>e</sup> cas confirmé positif, toutefois les cas contacts sont gérés par la santé publique dès le premier cas.

Les tests de dépistages rapides ont été livrés à l'école. M. Leblanc, la secrétaire d'école et une TES ont suivi la courte formation (vidéo) pour procéder au dépistage dans le cas où un élève développerait des symptômes au cours de la journée. L'obligation de garder à la maison un enfant présentant des symptômes s'apparentant à la COVID-19 et de s'assurer de se présenter à un centre de dépistage est maintenue.

### 6.2.2. Mot des enseignants

- Mme Anny Lessard fait état du succès remporté par la kermesse de la rentrée organisée par les élèves de 6<sup>e</sup> année: un succès d'équipe autant pour les élèves que pour les enseignants. C'est une activité appréciée de tous les élèves, qu'ils l'organisent ou qu'ils y participent.
- Mme Lauraine Mercier mentionne l'apaisement des élèves et du personnel entraîné par l'éclatement des « bulles classes »; elle mentionne également l'intérêt du nouvel aménagement et de la mise en place des nouvelles surfaces de jeu dans la cour.
- Mme Lagacé mentionne le projet de larves d'insectes mis en place en collaboration avec l'Insectarium de Montréal.
- Mme Guilbault mentionne la création de brigades d'accompagnement sur la cour et lors des déplacements dans l'école, une initiative des TES de l'école très bien accueillie à la fois par les élèves et les enseignants.

### 6.2.3. Mot du directeur

En ce début d'année, Monsieur Leblanc avait pour objectif de « rouvrir » l'école aux parents, ce que peu d'écoles permettent à ce jour. Cela fut très apprécié, notamment lors des rencontres de parents.

Il tient également à souligner qu'aujourd'hui est célébrée la Journée internationale des enseignants.

## 7. Mot du représentant du comité de parents

M. Lemonde est absent à la rencontre. Il poursuivra son mandat au comité de parents du CSSDGS. Mesdames Marie-Ève Morin et Isabelle Gendron, respectivement présidente et vice-présidente du CÉ agiront, au besoin, à titre de substitut.

## 8. Autres sujets

- Aucun

## 9. Levée de l'assemblée

La séance est levée à 20 h 03 suite à la proposition de Mme Tiffany Grenon, appuyée par Mme Nathalie Lagacé.

Prochaine séance à venir le 23 novembre 2021 en présence à l'école en respectant la distanciation.

---

Marie-Ève Morin, présidente

---

Antoine Leblanc, directeur

**Commenté [AR2]:** Merci de réviser cette section afin de s'assurer que les informations en lien avec la gestion des cas sont bien rédigées.

**Commenté [AL3R2]:**